



Modifications du coût d'investissement des participations

Nom de la société et siège

IMPÔT CANTONAL ET COMMUNAL
IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

← Année

Dénomination ou nom de la participation					
1.	Date de l'acquisition (ou 01.01.1997 pour toute acquisition avant cette date)				
1.1	Exercices comportant une modification du coût d'investissement ou de l'état de la participation				
2.	Montant nominal de la participation				
	Quote-part du droit de participation en %				
3.	Prix d'acquisition ou coût d'investissement au 1^{er} janvier 1997				
4.	Augmentation du coût d'investissement				
4.1	par l'acquisition d'autres parts				
4.2	par l'augmentation du capital (apports au comptant ou en nature)				
4.3	par des prestations à fonds perdu (abandons de créances, etc. comptabilisées comme dépenses)				
4.4	par des apports dissimulés de capital				
4.5	par des contributions d'assainissement (comptabilisées comme dépenses)				
4.6	par l'abandon des intérêts sur un prêt				
4.7	par des réévaluations imposables (y compris la réévaluation d'actions gratuites comptabilisées);				
4.8	par d'autres facteurs				
5.	Diminution du coût d'investissement				
5.1	par une aliénation partielle (coût d'investissement proportionnel)				
5.2	par des corrections de valeur et des amortissements découlant du remboursement de capital (s'ils sont justifiés selon l'usage commercial)				
5.3	par des corrections de valeur et des amortissements découlant du versement d'un dividende de substance (s'ils sont justifiés selon l'usage commercial)				
5.4	Autres facteurs				
6.	Coût d'investissement corrigé (à la fin de la période fiscale)				
7.	Corrections de valeur et amortissements qui ont une incidence sur le plan fiscal				
8.	Valeur retenue pour l'impôt sur le bénéfice				

Une durée de détention d'un an au moins est requise pour l'octroi de la réduction pour participations.

Nous attestons que les indications ci-dessus sont exactes et complètes.

Lieu et date

Signature valable de la société